BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté de la DPJJ du 12 juin 2008 portant délégation de signature du directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

NOR: JUSF0850008A

Le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret nº 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2007 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2006 portant nomination de M. Lecogne (Bernard), directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 portant nomination de Mme Sylviane Corvellec (Slodzian), directrice régionale adjointe ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2007 portant nomination de Mme Didiers (Dominique), directrice interdépartementale Alpes-de-Haute-Provence - Hautes-Alpes ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2004 portant nomination de M. Wolf (Arnaud), directeur départemental des Alpes-maritimes ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2004 portant nomination de M. Guyon (Michel), directeur départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 portant nomination de M. Ait-Larbi (Jean-Marc), directeur départemental de Corse ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2005 portant nomination de M. Autie (Patrick), directeur départemental du Var;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2006 portant nomination de M. Poiret (Alain), directeur départemental de Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2005 portant nomination de M. Sodi (Gilbert), conseiller d'administration à la direction régionale ;

Vu l'arrêté du 3 février 1995 portant nomination de M. Carle (Jean-Pierre), attaché principal à la direction régionale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2004 portant nomination de M. Miralles (Maxime), attaché principal à la direction régionale,

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Corvellec-Slodzian (Sylvie), directrice régionale adjointe ; à M. Sodi (Gilbert), conseiller d'administration à la direction régionale ; à M. Carle (Jean-Pierre), attaché principal à la direction régionale et à M. Miralles (Maxime), attaché principal à la direction régionale, pour les actes qui concernent :

1º Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne-temps ; l'octroi des congés maternité ou pour adoption ; l'octroi des congés paternité ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; l'octroi ou le renouvellement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; l'imputabilité au service des maladies et des accidents ; l'autorisation des cumuls d'activités ; les autorisations d'absence autres que celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret nº 82-447 du 28 mai 1982 ; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue maladie ; l'octroi ou le renouvellement du congé parental ; l'octroi, le renouvellement et la fin du congé de présence parentale ; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités d'office après épuisement des droits à congés ordinaires de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités de droit ; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein dans l'emploi d'origine ; l'octroi des congés de représentation ; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité.

2º Pour les agents non titulaires :

Le recrutement; l'octroi des congés annuels; l'ouverture et le suivi du compte épargne-temps; l'octroi des congés de maternité ou pour adoption; l'octroi des congés de paternité; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie; l'octroi ou le renouvellement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie; l'imputabilité au service des maladies ou accidents; les autorisations d'absence; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés pour raison de santé; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein; l'octroi des congés pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse; l'autorisation des cumuls d'activités; l'octroi des

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

congés de représentation ; l'octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale et des activités dans la réserve opérationnelle ; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité ; la fin du contrat et le licenciement ; l'admission au bénéfice de la retraite.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Didiers (Dominique), directrice interdépartementale des Alpes-de-Haute-Provence - Hautes-Alpes, M. Wolf (Arnaud), directeur départemental des Alpes-Maritimes, M. Guyon (Michel), directeur départemental des Bouches-du-Rhône, de M. Ait-Larbi (Jean-Marc), directeur départemental de Corse, de M. Autie (Patrick), directeur départemental du Var, de M. Poiret (Alain), directeur départemental de Vaucluse à l'effet de signer, au nom du directeur régional, les décisions relatives à :

1º Pour les personnels titulaires ou stagiaires :

L'octroi des congés annuels des agents affectés en département.

2º Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels des agents affectés en département.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Marseille, le 12 juin 2008.

Le directeur régional, Bernard Lecogne